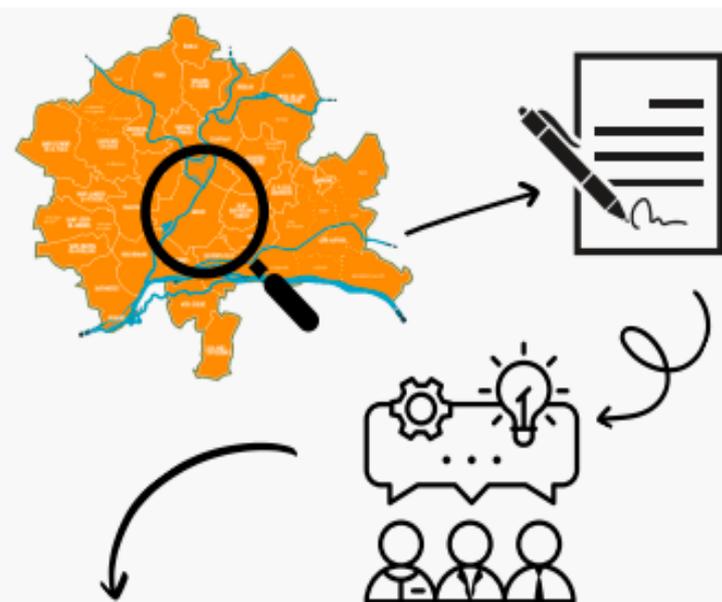

APPEL A PROJETS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE D'ANGERS LOIRE METROPOLE *EDITION 2024*



CONTRAT
LOCAL
DE SANTÉ

Avenant N°2-2024



Contexte

Le 8 juillet 2019, l'Agence Régionale de Santé de la Région Pays de la Loire et l'agglomération d'Angers Loire Métropole ont signé le premier Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle de la communauté urbaine.

En 2024, Angers Loire Métropole et l'Agence Régionale de Santé ont décidé de renouveler ce CLS pour une durée de 5 ans. Dans l'attente de sa future signature, une 4^{ème} édition de l'appel à projets du CLS est proposée.

*Le mot de Jean-Charles PRONO, Vice-Président d'Angers Loire Métropole
Président du Contrat Local de Santé*

Le Contrat Local de Santé (CLS) d'Angers Loire Métropole (ALM), signé en juillet 2019 pour une durée de 3 ans et sous avenant en 2024 est aujourd'hui en projet de renouvellement. Depuis sa signature, trois éditions de l'Appel à Projets ont permis de décliner l'ambition de « favoriser les actions de prévention qui permettent d'aller vers les publics et notamment les plus éloignés de la santé ».

Pour ces trois éditions, 59 projets portés par des partenaires associatifs, institutionnels publics ou à but non lucratif, communes de la communauté urbaine, ont été soutenus. Ils témoignent de la richesse des acteurs qui agissent quotidiennement sur de nombreux déterminants favorables à la santé ; le cadre de vie, l'accès aux droits, la prévention...etc.

En permettant un soutien financier à hauteur 110 000 euros, l'Agence Régionale de Santé et la Communauté Urbaine d'ALM ont illustré l'intérêt porté aux enjeux de santé pour notre territoire communautaire.

Encore cette année et pour appuyer le déploiement d'initiatives santé pour notre territoire j'ai le plaisir d'ouvrir cette 4^{ème} édition de l'appel à projets du CLS. Au regard des enjeux nous avons fait le choix de prioriser 3 thématiques :

- L'accès aux soins et aux droits,
- La nutrition,
- La santé mentale.

Demain, la signature prochaine du nouveau Contrat Local de Santé 2024-2029 continuera de nous y engager et de nouvelles opportunités et outils seront proposés.

Cet appel à projet s'intègre dans la stratégie du contrat à l'échelle de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole et doit permettre de valoriser :

- ✓ *Des actions réalisées pour améliorer la santé des habitants et permettant de renforcer leur capacité d'agir,*
- ✓ *Des projets qui visent la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé,*
- ✓ *Des actions qui reposent sur le principe d'universalisme proportionné, c'est-à-dire que l'ensemble de la population accède aux programmes mis en œuvre, tout en accordant une attention particulière aux groupes les plus exposés.*

Documents à consulter :

- ❖ Vous pouvez retrouver l'ensemble du Projet Régional de Santé 2023-2028 sur le site dédié : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-2023-2028-des-pays-de-la-loire-arrete-le-26-octobre-2023>
- ❖ Retrouvez l'ensemble du dernier Contrat Local de Santé et des fiches actions sur le site : www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/contrat-local-de-sante/index.html
- ❖ Retrouvez l'étude « La santé dans le pôle métropolitain Loire Angers » de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine sur le site : <https://www.aurangevine.org/production/publications/vue-detaillee/news/la-sante-dans-le-pole-metropolitain-loire-angers/>
- ❖ Le projet alimentaire territorial est disponible via ce lien : <https://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/agriculture-et-alimentation/projet-alimentaire-territorial/index.html>

**Pour des projets touchant des territoires des Quartiers Politiques de la Ville et des thématiques du Contrat de Ville de l'agglomération angevine et du Contrat Local de Santé, une instruction conjointe des dossiers sera recherchée.*

Objectifs et thématiques

Les dossiers retenus dans le cadre de cet appel à projets devront s'inscrire dans la stratégie du CLS et participer à la réduction des inégalités sociales de santé. Le périmètre de l'appel à projet est celui de l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole.

Les thématiques retenues pour 2024

■ Accès aux soins et accès aux droits

■ Nutrition

■ Santé mentale

Thématique 1 : Accès aux soins et accès aux droits

Les projets contribueront à lutter contre le non recours, la non information, ou la mauvaise information en matière de santé, de prévention, de dépistage. Ils devront permettre aux habitants de mieux connaître le système de santé, les professionnels et structures ressources.

- Faire connaître les dispositifs d'accès aux droits : développer des actions d'information, de sensibilisation, d'accompagnement,
- Améliorer l'interconnaissance et la connaissance des réseaux d'acteurs locaux pour mieux orienter et guider les habitants d'Angers Loire Métropole,
- Développer les démarches d'aller-vers les publics, notamment les plus éloignés de la santé, pour améliorer le recours aux soins : médiation en santé, accompagnement à l'usage du numérique, lutte contre l'isolement...,
- Faciliter le parcours de soins, entre social – médico-social et sanitaire, des personnes en situation de rupture,
- Permettre aux individus de mieux comprendre les déterminants pluriels et renforcer leur capacité d'agir aux moyens des outils de la promotion, prévention et éducation à la santé.

Thématique 2 : Nutrition

Les projets pourront s'adresser à tous les âges de la vie avec une attention particulière pour les publics les plus éloignés d'un accès à une alimentation de qualité et/ou la pratique d'une activité physique.

- Accompagner les changements alimentaires et sensibiliser à l'importance d'une alimentation équilibrée, adaptée aux besoins pour prévenir des maladies,
- Promouvoir l'activité physique adaptée aux besoins et aux capacités de chacun, lutter contre la sédentarité, promouvoir les mobilités douces, accompagner vers l'activité physique adaptée et la confiance en soi,
- En lien avec les axes du Projet Alimentaire Territorial, développer et promouvoir une alimentation saine et locale par tous et pour tous. En particulier, accompagner le changement de comportement alimentaire vers une responsabilité environnementale (produits bio, locaux, frais et bruts, de saison, avec une assiette moins carnée mais avec de la viande de meilleure qualité) et une qualité nutritionnelle, faciliter l'accès aux produits locaux et durable pour tous. Seront favorisés les projets socialement inclusifs permettant l'accessibilité à une alimentation durable pour tous.

Thématique 3 : Santé mentale

La santé mentale, comme d'autres dimensions de la santé, peut être influencée par des facteurs socio-économiques, biologiques et environnementaux sur lesquels il est possible d'agir aux moyens d'outils de promotion, de prévention, d'offre de soins et d'amélioration des conditions de vie et d'inclusion sociale.

Les projets pourront s'adresser à tout public, jeune ou séniors, porteurs de troubles psychiques ou non, dans une recherche d'inclusion et de démarche collective.

- Développer des actions innovantes qui agissent sur les déterminants favorables de la santé mentale,
- Promouvoir le bien-être mental de tous par des projets qui améliorent l'accès à la prévention et qui luttent contre l'isolement des personnes,
- Prévenir et repérer précocement la souffrance psychique et soutenir les aidants,
- Informer, sensibiliser, lutter contre la stigmatisation, et agir pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap psychique,

-
- Favoriser l'émergence de projets visant à faciliter l'accès aux soins, au logement, le lien social et l'estime de soi des personnes atteintes de troubles psychiques.

Conditions de recevabilité et critères de sélection.

Conditions de recevabilité

Les projets recevables

- ❖ Ce présent appel à projets est ouvert aux associations, aux collectivités territoriales ou encore aux acteurs privés à but non lucratif, sur le territoire d'Angers Loire Métropole,
- ❖ Les porteurs bénéficiant d'une subvention de fonctionnement ou sous Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pourront bénéficier d'un financement dans le cadre du présent appel à projets. Toutefois, ils devront afficher dans leur budget l'apport de l'ARS au titre du CPOM ou du financeur au titre du fonctionnement. La demande de subvention devra faire apparaître l'ensemble des financements pour ce projet,
- ❖ Des liens pourront être faits avec le Contrat de Ville de l'Agglomération Angevine, (qui vise à développer la prévention et la promotion de la santé) lorsque les dossiers concernent un ou des quartiers politiques de la ville,
- ❖ Les projets devront répondre aux thématiques et objectifs précités,
- ❖ Ils devront s'inscrire dans une démarche partenariale,
- ❖ Ils devront comporter des indicateurs de suivi et d'évaluation pertinents.

Les projets non éligibles

- ❖ Dossier réceptionné hors délai,
- ❖ Dossier incomplet,
- ❖ Actions déjà financées dans le cadre du droit commun,
- ❖ Actions qui concernent exclusivement des activités de soins médicaux,
- ❖ Demande de subvention pour fonctionnement de la structure,
- ❖ Projets pluriannuels,
- ❖ Projets visant uniquement l'achat de matériel sans lien avec des actions de prévention,
- ❖ Actions qui ne concernent pas le territoire de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole,
- ❖ Demande de subvention pour un financement de formation pouvant prétendre à un plan de formation existant.

Critères de sélection

Les projets qui répondent aux conditions de recevabilité seront sélectionnés par un comité de sélection composé des financeurs (ARS / Angers Loire Métropole / Projet Alimentaire Territorial) et des membres du comité de pilotage du CLS. Ce comité de sélection pourra s'appuyer sur la présence de référents experts sur chacune des thématiques.

Chacun des projets sera sélectionné en fonction des critères suivants :

- La pertinence de l'action via l'analyse des besoins,
- Une claire identification des bénéficiaires et des lieux concernés,
- L'implication des publics concernés par les actions,
- L'articulation prévue avec les programmes et actions qui existent sur le même territoire (en particulier Contrat de Ville),
- Des objectifs clairement formulés en termes de résultats attendus (acquisition de compétences, modifications des comportements, environnement social ou environnement matériel favorable à la santé, accès à des services de santé, ...),
- La cohérence du projet : adéquation entre les besoins, les objectifs, la méthode développée, les moyens (financiers, humains, de temps) et les modalités d'évaluation,
- La faisabilité du projet : qualité du partenariat, réalisme des objectifs et du calendrier, capacités de l'équipe intervenante,
- Un financement réaliste avec des postes de dépenses et recettes rigoureusement présentés et strictement dédiés à l'intervention envisagée (budget prévisionnel de l'intervention, y compris part d'autofinancement, part de financement par d'autres sources et montant de la subvention sollicitée).

Procédure

Vous êtes invités à déposer votre projet en utilisant le dossier CERFA 12156*06 entre le 12 Avril 2024 et le 10 juin 2024 sur la boîte de messagerie dédiée :

coordination.cls@angersloiremetropole.fr

Calendrier

Dépôt des dossiers	<i>Jusqu'au 10 juin 2024 inclus</i>
Retours vers les porteurs	<i>Courant juillet 2024</i>

Documents

Le dossier de candidature CERFA est téléchargeable sur les sites :

- Angers Loire Métropole : <https://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/contrat-local-de-sante/index.html>
- ARS : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature>

Le financement

- ❖ L'enveloppe totale de l'appel à projets s'élève à 45 000 euros
- ❖ Ce montant sera alloué par thématique, étant précisé :
 - que le nombre de projets soutenus au sein d'une même thématique et que la répartition du financement entre les 3 thématiques seront laissés à l'appréciation du comité de sélection,
 - les projets seront financés à hauteur maximale de 50 % de l'enveloppe totale du projet.
- ❖ Toute action soutenue devra faire l'objet d'un bilan adressé à la coordinatrice du contrat local de santé.

Contacts

- ❖ Pour toutes vos questions concernant l'appel à projets vous pouvez nous contacter :

Contrat Local de Santé :

Léa POTIN- Coordinatrice

02 41 05 44 36

Coordination.cls@angersloiremetropole.fr